

**ASSEMBLEE NATIONALE**24 novembre 2005

---

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par  
M. Giran, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 15**

Dans la dernière phrase du 1° du I de cet article, substituer aux mots :

« faire partie »,

les mots :

« adhérer à la charte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. Les espaces du cœur ont aussi « vocation à faire partie du parc national ». Il est donc plus juste de parler de « territoires ayant vocation à adhérer à la charte du parc » à propos de l'actuelle zone périphérique.